

Motion présentée par les élu.e.s des 4 OS au CTEP Inserm du 10 décembre 2020

"Les représentants du personnel au Comité Technique exigent la prise en charge par l'Inserm, sur des crédits dédiés au niveau des Délégations, des équipements et logiciels nécessaires à l'activité professionnelle en télétravail ceux-ci ne pouvant pas être supportés par les unités et les équipes déjà en difficultés, ainsi qu'une participation aux frais (connexion, tickets repas,...) générés pour les agents par le télétravail".